

Conseil d'Administration ADMNET du 2 janvier 2017

Début de la séance : 18h

Participants :

Sont présents : Cohen Frédérique, Fortner/Leroux Valérie, Gagnol Ségolène, Laveran Sylvie, Rojas Armelle, Nebotieff Yvan, Soulage Benoît

Sont absents excusés : Cohen Céline, Domiati Vanessa, Ducroux Florence, Yahiaoui Cyril, Beaume Delphine

Secrétaire de séance : Sylvie Laveran

Le Conseil accepte de statuer de manière extraordinaire sans respecter le délai de préavis de 15 jours normalement préalable pour toute convocation afin de procéder à l'élection du bureau.

Ordre du jour :

- Élection du nouveau bureau
- État des lieux des contrats de travail des enseignants et prises de décision concernant les situations litigieuses
- Programmation de nouveaux cours
- Remboursement cotisations/adhésions d'adhérent

Election du nouveau bureau

5 membres du CA ont présenté leur candidature au bureau. Il est procédé au vote.

Président : Soulage Benoît élu avec 7 voix

Trésorière : Gagnol Ségolène élue avec 7 voix

Trésorier adjoint : Nebotieff Yvan élu avec 7 voix

Secrétaire : Laveran Sylvie élue avec 7 voix

Secrétaire adjointe : Rojas Armelle élue avec 7 voix

Le nouveau bureau est élu.

Les contrats de travail

État des lieux des contrats de travail des enseignants

Frédérique travaille actuellement sur les dossiers suivants :

- Le contrat du prof de percu, (CDI de moins de 2h avec nombre d'heure lié au nombre d'élèves)
- Le licenciement pour absence depuis plus de 2 ans de l'ancien prof de trompette Leslie BLACHER. Pour mémoire, ce professeur avait demandé un congé sans solde de 1an mais ne s'est jamais représenté à l'école depuis plus de 2 ans... Notre situation administrative a son égard n'étant pas dans la légalité, ce dernier ne répondant à aucun courrier, SMS, MMS, contact via facebook etc... il est procédé à son licenciement pour faute grave.
- La rupture conventionnelle avec Claire CHARAVIN, notre prof de danse contemporaine qui a quitté son poste en novembre 2016

Décision POUR votée à l'unanimité (7 voix)

Conseil d'Administration ADMNET du 2 janvier 2017

Les situations litigieuses

Nadine Sergent professeur de l'école en éveil musical a refusé de signer son avenant mentionnant la réduction horaire d'une heure 15 et souhaite percevoir sa rémunération correspondant à 3h

L'effectif étant insuffisant, la classe d'IM1 n'a pas été dédoublée entraînant une baisse de son nombre d'heures.

Il lui a été proposé par écrit de prendre en charge une classe de préparation à l'épreuve musicale du bac. Elle a indiqué son refus par mail.

Il lui a été demandé, verbalement, de remplacer ponctuellement Jannique Illouz et a aussi refusé.

En l'absence de toute autre solution, il est proposé de procéder à un licenciement économique sous réserve que le cout de cette dernière ne soit pas supérieur à la situation actuelle **Décision votée POUR à l'unanimité (7 voix)**

Les heures payées aux enseignants doivent être réalisées

Pour chacun des enseignants étant rémunérés en sus de leur travail effectif, Yvan Nébotieff précise qu'il est nécessaire que ces personnes effectuent ces heures de manière effective (intervention écoles, travaux administratifs...)

Décision votée POUR à l'unanimité (7 voix)

Programmation de nouveaux cours en janvier

Réouverture de l'atelier Jazz

Christophe Hernandez propose la réouverture de l'atelier Jazz avec un effectif de 5 élèves.

Décision votée POUR à l'unanimité (7 voix)

Ouverture d'un atelier musique Salsa/bossa/Latin

Le prof de trompette propose un atelier de musique Salsa/bossa/latin le lundi, jour où Christophe ne travaille pas sur Saint-Jean.

Décision votée POUR à l'unanimité (7 voix) sous réserve d'un effectif de 5 élèves

Remboursement cotisations/adhésions d'adhérent

- La maman de Mailine Vidal, inscrite avec Serge en piano l'an dernier avait renouvelé son inscription le 1^{er} juillet et réservé un créneau horaire de 40 minutes le mardi pour la rentrée 2016 /2017

Le 13 janvier, quelques heures avant le premier cours, la maman nous informe que sa fille ne suivra pas les cours de piano au sein de l'ADMNET. Cette démarche intervenant après le forum des associations et la semaine d'inscription, aucun autre élève ne pourra être affecté à Serge. Le chèque relatif au montant des cours ne sera pas encaissé contrairement à celui de l'adhésion conformément à l'article 1 du règlement intérieur signé par la mère de l'élève.

La maman conteste cette décision et demande le remboursement.

Décision votée CONTRE le remboursement de l'adhésion à l'unanimité (7 voix)

Conseil d'Administration ADMNET du 2 janvier 2017

- Émeline Boursin demande un remboursement pour raison médicale invoquant un manque de souffle.

Décision votée CONTRE le remboursement à l'unanimité (7 voix) dans l'attente que l'adhérente présente un certificat médical attestant d'un manque de souffle ne permettant plus la pratique de l'instrument.

**Benoît Soulage, Président, remercie les membres du Conseil d'administration, remercie l'ambiance de travail fait gré du travail accompli par chacun des administrateurs.
La séance est levée à 19h30.**

Sylvie Laveran
Secrétaire ADMNET

Benoît Soulage
Président ADMNET